

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux
comptes financiers avec 41 Etats partenaires à partir de 2018/2019**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires à partir de 2018/2019, 2017 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 06.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1

Abréviations

AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
AIA	Automatischer Informationsaustausch

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
EAR	Echange automatique de renseignements

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Banques

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 27.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la Suisse a mis en œuvre 38 accords d'échange automatique de renseignements (EAR) en 2017, le Conseil fédéral a adopté, en parallèle, un second paquet d'accords EAR avec 41 Etats partenaires. De tels accords seraient mis en œuvre à partir de 2018 pour un premier échange de données en 2019. L'EAR se fonde sur l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA) établi dans le cadre des normes internationales de l'OCDE.

Le Conseil national s'est alors penché sur l'**introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires**. Tout d'abord, il a intégré deux principes supplémentaires. Par 129 voix contre 53, il a ajouté le principe de spécialité qui précise que les renseignements fournis doivent uniquement être utilisés pour lutter contre la fraude. Puis, il a joint une disposition sur les normes de prévention de la corruption dans les pays partenaires. Ensuite, la chambre du peuple a traité chaque accord individuellement. Ainsi, l'UDC, qui s'oppose à l'échange automatique, a réussi à faire tomber l'accord avec l'Arabie Saoudite par 95 voix contre 92 et 4 abstentions, et l'accord avec la Nouvelle-Zélande étant donné des risques liés à des pertes de rentes AVS. Tous les autres accords ont été validés par le Conseil national. C'est désormais aux sénateurs de se prononcer.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 12.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une ligne similaire à celle de sa chambre sœur, la chambre des cantons a remanié le projet d'**introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires** élaboré par le Conseil fédéral. Alors que les premiers échanges devraient avoir lieu dès 2018, le Conseil des Etats a inscrit le principe de spécialité dans le projet de loi. Tout comme le Conseil national, il souhaite ainsi que les renseignements transmis ne puissent être utilisés qu'à des fins fiscales. L'objectif est de renforcer la protection juridique individuelle. Par contre, la chambre des cantons n'a pas estimé nécessaire d'introduire des mesures liées à la prévention de la corruption dans le pays partenaire. Les accords avec les 41 Etats partenaires ont été validés. Au final, le Conseil national s'est aligné sur les modifications du Conseil des Etats. Ainsi, l'UDC, qui se battait contre ces accords, a finalement dû baisser pavillon. Tous les accords, même ceux avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zélande, ont été adoptés et les critères de prévention de la corruption abandonnés.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 28.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que les premiers **échanges automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires** ont eu lieu, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a été consultée comme prévu par le mécanisme de contrôle. La CER-CE n'a pas émis de recommandations spécifiques.³

1) BO CN, 2017, pp.1622 s.; BO CN, 2017, pp.1635 s.; Communiqué de presse CER-CN (1); Communiqué de presse CER-CN (2); Proposition CER-CN; Rapport SIF; LZ, 16.8.17; LT, NZZ, 18.8.17; LZ, NWZ, SGT, 27.9.17; BaZ, LT, NZZ, TA, WoZ, 28.9.17; BaZ, 30.9.17

2) BO CE, 2017, pp.861 s.; BO CE, 2017, pp.948 s.; BO CN, 2017, pp.1970 s.; NZZ, 6.12.17; NZZ, 13.12.17

3) Communiqué de presse CER-CE du 28.06.2019